

vouloir laisser, elle aussi, son souvenir au petit jeune homme blond.

Le rencontrant hier, vers neuf heures, elle lui a jeté à la figure un flacon d'acide sulfurique.

Le jeune homme, en se couvrant de l'avant-bras, n'a pu préserver que les yeux, le bas de la figure est gravement brûlé.

La jeune fille a été arrêtée.

Fédération colombophile lilleoise. — Grand concours international de pigeons voyageurs, offert aux amateurs, dans un rayon de quinze kilomètres autour de Paris, au profit des victimes de la catastrophe de Toulouse. Prix d'honneur, 300 fr., garantie, quel que soit le nombre de pigeons inscrits, et répartis en 30 prix de driffrance, aux 30 premiers pigeons classés.

Dix médailles d'argent, grand, moyen, petit modèles, aux dix premières séries de deux pigeons désignés.

Prix d'honneur : un cartel, valeur 100 fr., à la personne titulaire de la carte désignée. — Miss : 50 centimes. — Le gagnant s'y avait de l'accident, ou si les autres n'avaient pas 300 fr., il sera fait des prix uniformes de 10 fr.

Poules facultatives : 1, 2, 3, 5 et 10 fr.

La mise en papier aura lieu le lundi 13 juillet, de midi à 18 heures, chez M. Klaeken, à Saint-Marc, rue d'Esquermes, 50.

Carroncel. — On nous annonce un carrousel à l'Hippodrome, le dimanche 9 août, à 3 heures.

Une somme de 1,600 francs sera distribuée en prix.

Une enquête sera faite au profit des victimes de Tourcoing.

Cette fête ne manquera pas d'attirer de nombreux amateurs.

NOS ANNONCES INDUSTRIELLES

Depuis longtemps, on demande au JOURNAL DE ROUBAIX de publier un tableau d'annonces exclusivement consacré à la vente et l'achat de machineries et de matières premières d'occasion.

Nous avons inauguré, depuis le commencement du mois de juin, à notre quatrième page, ce nouveau système de publicité.

Beaucoup d'industriels et de négociants ont, dans leurs magasins ou dans leurs ateliers, des machines, des outils, des ustensiles, des matières premières sans emploi. Ils désiraient les vendre, mais ils n'ont que le temps ni la volonté d'aller chercher l'acheteur ; ils reculent souvent devant les frais d'annonces, et ce malgré l'énorme chiffre des affaires annonçant cette réduction, qui baissait les salaires de 20 à 25 %.

Les ouvriers résolvent de ne plus travailler.

Les plus vieux furent délégués pour présenter des observations au patron, mais l'accord na put être obtenu.

Les délégués rentrèrent alors chez eux, et les plus jeunes des fiseuses se sont promenées dans les rues, en chantant la Marseillaise.

Saint-Pol. — Une rue en feu. — Hier vers midi, le bras se répandait en ville qu'un immense incendie venait de se déclarer, à Saint-Pol, et, en effet, en remarquant qu'une forte fumée blanche se faisait voir du côté des Dunes.

Voici ce qui était arrivé :

On vit que, depuis quelques jours, des ouvriers sont occupés à faire une nouvelle route qui doit joindre la route des Sables aux Dunes. Or, les ouvriers en cours ne étaient détériorés par le vent, avaient en l'ingénierie (?) idée de les recouvrir de jute, et cela sur une longueur de plus de deux cents mètres.

Cette couche d'étoffe avait une épaisseur de 12 centimètres environ.

Hier vers 15 heures, des ouvriers occupés aux travaux de terrassement s'apercevaient que la jute s'échafaudait et qu'en certains endroits, les détritus d'étoffe devenaient incandescents. On étonna aussitôt ce commencement d'incendie à l'aide de sable. Mais, vers midi une amfase d'environ 400 mètres carrés était en flammes.

Présence de l'étendeur du foyer de l'incendie, les ouvriers n'ont pu couper la ligne de communication avec l'usine, et c'est pourquoi les lieux où se trouvait le feu fut difficile d'extinction, car un vent assez vif soufflait et enlevait des flammes.

La cause de cet accident est inconnue. On suppose qu'un fourneau, après avoir laissé tomber une dinde qui aura communiqué le feu au jute.

Tous ces, on ne s'explique pas la présence de cette étoupe sur une voie publique et les inspecteurs aurraient d'attendre à ce qu'il est arrivé.

La famille royale belge a gardé pendant cette excursion le plus strict incognito.

Le crime d'Elouges. — Charles Bataille a été amné, hier matin, au Palais de Justice de Mons, et conduit au cabinet du juge d'instruction.

« Une dépêche télégraphique reçue hier soir nous apprend que quelques privilégiés inventent ceux de leurs camarades qui avaient repris leur bagage au pont de Biache, et leur ont jeté des pierres. Le travail a cessé en cet endroit. Quelques brigades d'ouvriers sont travaillées ailleurs, sans incident ; on espère que tout rentrera dans l'état normal demain. »

Ostende. — Pendant une excursion que le roi, la reine et la princesse Clémentine, accompagnés du duc d'Aumale et d'une suite peu nombreuse, ont faite lundi en mer, sur le steamer le Prince Baudouin, ces augustes personnalités se sont rendus à la malte le Prince Baudouin, et ont embarqué probablement le gouvernement, et notamment ses vues sur la politique coloniale.

Une dépêche du général de Courcy

Paris, 9 juillet. — M. le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy des pêches faisant connaître les noms des tués et blessés dans la dernière affaire de Hué. Dans une de ces dépêches, le général de Courcy demande des instructions, et dit que la situation militaire à Hué et au Tonkin continue à être satisfaisante.

Le phylloxéra en Algérie

Paris, 9 juillet. — M. Hervé-Mangon a fait arracher et brûler les vignes atteintes du phylloxéra en Algérie.

La crise du commerce et de l'agriculture en Angleterre

Londres, 9 juillet. — Le gouvernement a décidé de nommer une commission d'enquête sur la crise du commerce et de l'agriculture.

La question de Soudan

Londres, 9 juillet. — Avant de rouvrir les négociations avec l'Angleterre, pour l'occupation du Soudan, la Flotte pose comme condition, que les troupes turques seront payées par le trésor égyptien.

Kermesse et foires de l'arrondissement de Lille. — Fromelle, Lessines, Saint-André-Lille, Saint-Maurice (banlieue de Lille), Thumeries, Vervins, Caudry-Lambert. — Carrousel à Lille et à Anzin.

Mardi 14 juillet. — Fête nationale.

Ville de Verrières. — Conditionnement public des matières textiles.

Consignations. — Magasinage des marchandises.

BRUXELLES

TAVERNE ROYALE, Galerie du Roi, 2a (Passage St-Hubert)

CAFÉ - RESTAURANT à la carte et plats du jour

MAISON RECOMMANDÉE

Propriétaire : Nestor GATTEAU

j.24s. — 10494

Ville de Verrières. — Conditionnement public des matières textiles.

Consignations. — Magasinage des marchandises.

FAITS DIVERS

Les chasseurs aux Etats-Unis. — Le souverain des ministres des chasseurs est loin d'être effacé dans le Nord de la France et dans les contrées de Belgique jadis visitées par le fameux Monseigneur et ses émissaires. Les joueurs des Etats-Unis nous apprennent que des bandes de malfrats renouvelent dans différentes provinces d'Amérique les crimes qui épouvaient jadis les populations de l'Europe.

C'est ainsi qu'à Baldwin (New-Jersey), un fermier nommé Léonard Bonner fut : voilé, l'autre nuit, par les aboisements furieux de son chien de garde. Il allait se lever pour voir ce que c'était, mais le chien s'est tout à coup, et le fermier, croyant à une fausse alerte, s'est rendormi. Il devait apprendre plus tard que le chien avait eu l'habileté de tirer à l'œil un autre chien, et une meilleure excuse de se taire, car on l'a fait arrêter. Quant Bonner s'est éveillé pour la seconde fois, quatre hommes masqués étaient près de son lit.

— Début, veillu lui a dit l'orateur de la bande, et montrez-nous que c'est l'argent !

Sur sa réponse qu'il n'avait pas d'argent, les voleurs l'ont arraché violement du lit en lui cassant les os et l'ont brûlé et cervelle s'il s'amusaient à dire des mensonges. Le bras des voleurs ayant évalué les deux fils du fermier et sa mère, âgée de plus de quatre-vingt ans, toutes trois ont commencé à crier à l'aide.

Trois des hommes masqués se sont précipités dans leur appartement, ont bâillonné et attaché pieds et lits l'œil-togolognaire et les deux enfants, et sont revenus rejoindre leur camarade resté près de la bande, et montrez-nous que c'est l'argent.

Cela-ci a été bâilloné à son tour, assis sur une chaise et attaché solidement.

Puis un des hommes masqués a monté très haut la mèche de la lampe et l'a placée sous la chaise.

Le lâche qui étouffait Bonner empêchait les sons de sortir de son grosier, et ses horribles sonneries se manifestaient que par la pâleur livide de son visage et les frémissements convulsifs de tout son corps.

Après avoir joué quelques instants de son supplice, le porte-parole des voleurs lui a demandé s'il était disposte maintenant à donner son argent. Il s'est empesché de faire signe que oui. Alors la lampe a été retirée de dessous la chaise et le bâillon de la bouche du fermier qui, d'une voix à peine audible, a formé les mots : « Je vous donne la somme de quatre-vingt dollars, fruit des spaghettis d'une vie de travail, se trouvait dans une niche de ma boîte placée dans une armoire qu'il leur a montré de deigt.

Ils ont ouvert l'armoire et la boîte, et, après avoir compté et empêché l'argent, qui ont ramassé le bâillon dans la bouch de l'homme et l'ont attaché, le premier sur la chaise et attaché pieds et lits l'œil-togolognaire.

— Début, veillu lui a dit l'orateur de la bande, et montrez-nous que c'est l'argent !

Sur sa réponse qu'il n'avait pas d'argent, les voleurs ont été délivrés par des voisins.

Enfin, ils se sont retirés, emportant pour cinq cents dollars de bijoux, outre l'argent, et laissant Bonner, sa mère et ses deux enfants bâillonnés et attachés, le premier sur la chaise où il avait été torturé, les trois autres au pied du lit de la chambre à côté.

C'est seulement à huit heures du matin que les malheureux ont été délivrés par des voisins.

Et puis, ils se sont retirés, emportant pour cinq cents dollars de bijoux, outre l'argent, et laissant Bonner, sa mère et ses deux enfants bâillonnés et attachés, le premier sur la chaise où il avait été torturé, les trois autres au pied du lit de la chambre à côté.

Il a été délivré à 8 heures du matin que les malheureux ont été délivrés par des voisins.

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 7 juillet 1884.

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix,

L'emprunt que vous avez toujours mis à nos amis, que vous soient, m'encourage à vous demander d'inscrire, dans votre prochain numéro, des observations suivantes :

La barricade qui enclose la propriété, rue Pierre-Motte (côté gauche) allant vers le boulevard Gambetta, présente une lacune de quelques mètres à l'extrémité, près l'estaminet Philémon. Cette lacune donne accès au riez du Trichon, fort profond et étroit, qui est bien dangereux ; elle donna également un abri très commode pour personnes qui ont intérêt à se soustraire aux regards de la police.

Le romain à ces divers inconvenients est très facile : il s'agit d'une dépendance minime et d'un travail de quelques heures. Il est surprenant que la police ne l'ait pas encore imposé au propriétaire.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations bien sincères.

Un venu : Roubaixen.

tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 9 juillet.

Présidence de M. PARENTY

Le tribunal prononce les condamnations suivantes :

Deux mois et 15 fr. d'amende à Desmoulins, de Lille, pour espion. — 8 jours et 16 fr. à Delphine Desfontaines, pour affaire de Wazemmes. — 1 an à François Vandenberghe, de Lille, pour vol. — 6 mois à Léon Depêche, de Wazemmes, pour affaire de meurtre. — 1 an et 10 mois à Henri Goudie, de Lille, pour affaire de meurtre. — 1 mois et 5 francs d'amende à Jean Queney, Belge, pour infraction à un arrêté d'exécution et ivresse. — 6 mois à Philémon Chantrey, de Lille, pour abus de confiance. — 1 an et un jour à Louis Millecamp, de Lille, pour vol et escroquerie.

ORDRE

Armement. — Mgr Hasley est arrivé mardi soir, par le train de 7 h. 12, venant de Bruxelles, 11 octobre, chez Mme vonne Clarisse-Bégin, où, à 7 h. 12, le clergé de toutes les paroisses est venu le prendre pour le conduire processionnellement à l'église Saint-Vaast. La réception a été très forte, et l'estaminet Philémon. Cette lacuna donna accès au riez du Trichon, fort profond et étroit, qui est bien dangereux ; elle donna également un abri très commode pour personnes qui ont intérêt à se soustraire aux regards de la police.

Le romain à ces divers inconvenients est très facile : il s'agit d'une dépendance minime et d'un travail de quelques heures. Il est surprenant que la police ne l'ait pas encore imposé au propriétaire.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations bien sincères.

Un venu : Roubaixen.

CONVOIS funèbres et Obéti

UN Obit Scolaire Anniversaire sera célébré au Matre-Angelus, à l'église Saint-Joseph, (Crain-Bouy), à Tourcoing, le mercredi 14 juillet, à 9 heures, précisément, pour le repos des Ames : de Monsieur Zacharie ZUND, décédé à Roubaix, le 3 avril 1884, dans sa 3^e année, administrateur des Sacrements de la Mort, à la mort de Mme ZUND, décédée à Roubaix, le 25 juillet 1884, à l'âge de 73 ans et 7 mois, administratrice de la 6^e année.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition), dans le Petit Journal de Roubaix.

BELGIQUE

À la Chambre. — Le début de la séance d'hier a été marqué par le dépôt d'un projet de loi appartenant à la sécurité sociale dans le monde des contribuables agricoles. M. Boulanger a proposé de modifier la loi sur l'imposte sur les tabacs indiens. Ce projet revise l'application de l'impôt dont le taux diffère suivant la quantité de tabac produite par la terre. Il en résultera très probablement un dégravement de charge pour les producteurs de tabac de certaines parties du pays.

La succession de Brunswick

Berlin, 8 juillet. — Le Courrier de Hanovre annonce de source autorisée que le gouvernement de Brunswick offrira en premier lieu la régence à partir de lundi, 1^{er} juillet, à l'Hôtel de la Poste, à Berlin, à l'heure d'entrée avec M. de Courtois, l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne.

On ne doute pas que le prince accepte la régence.

Le Camp de la Mort

Marseille, 9 juillet. — 87 malades venant du camp des Pas-d'Aciers, sont arrivés hier à Marseille, pour vol. — 6 mois à Léon Depêche, de Wazemmes, pour vol. — 1 an et 10 mois à Henri Goudie, de Lille, pour affaire de meurtre. — 1 mois et 5 francs d'amende à Jean Queney, Belge, pour infraction à un arrêté d'exécution et ivresse. — 6 mois à Philémon Chantrey, de Lille, pour abus de confiance. — 1 an et un jour à Louis Millecamp, de Lille, pour vol et escroquerie.

Les polices aient tentes les correspondances, le cachet du groupe, des revolvers, des journaux, et la liste des abonnés du journal *N. Dieu ni Maître*.

La plupart des abonnés seront entendus par la police, et ceux des étrangers qui auraient quelque chose à leur dire, pourront le faire.

Il faudra faire la déposition